

CONTRAT PÉDAGOGIQUE

Master Géoressources, géorisques, géotechnique

Modalité de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Il n'y a pas de session 2 proposée dans le Master.

Certaines UE sont évaluées uniquement sur la base de contrôles continus (cf tableau 1 en annexe), d'autres comprennent des épreuves terminales de session 1 (cf tableau 2 en annexe).

La présence est obligatoire à toutes les évaluations.

Si une absence est constatée, elle doit faire l'objet de la part de l'étudiant d'un justificatif valable (cf. liste sur le site du Collège Sciences et Technologies) à remettre dans les 48 heures au responsable de l'UE qui est le seul habilité à juger de la recevabilité du justificatif.

Toute absence non justifiée entrainera une « ABsence Injustifiée (ABI) » générant une note de substitution de 0/20 à l'épreuve concernée.

En cas d'absence justifiée, le responsable de l'UE est libre de notifier une « Absence Justifiée (ABJ) » qui neutralise la note et le coefficient de l'épreuve dans le calcul de la moyenne de l'UE, ou bien de faire repasser l'épreuve.

A partir de deux absences justifiées, une épreuve de substitution peut être proposée, pour les UE évaluées exclusivement en contrôles continus. Cette épreuve peut prendre la forme d'un écrit ou d'un oral selon le choix du responsable de l'UE.

Autres épreuves

Il s'agit de toute évaluation prenant la forme d'un dossier à rédiger par l'étudiant, seul ou en groupe, en dehors du temps d'enseignement, et associé ou non à une soutenance orale.

Aucune dispense ni justification d'absence ne peut être accordée dans ce cas, tout défaut de remise du rapport ou du devoir maison et/ou non présentation à l'épreuve orale entraîne une ABI (note égale à 0).

Un récapitulatif de l'ensemble de ces règles est fourni au tableau 3.

Cas particulier

Pour les étudiants suivis par la cellule Phase : le jury de master suivra les recommandations du responsable du suivi de l'étudiant à l'exception de mesures qui pourraient aller à l'encontre de la qualité du diplôme de Master.

Annexes

Tableau 1 : liste des UE évaluées exclusivement en contrôles continus

1 ^{ère} année	4TGG703U « Géophysique appliquée 1 » - 6 ECTS 4TGG710U « Projets transverses et de recherche en géosciences » - 6 ECTS 4TGG805U « SIG / Lecture de paysage / Géologie de terrain » - 9 ECTS 4TGG806U « Contexte et acteurs de l'aménagement » - 3 ECTS 4TGG807U « Stage en entreprise 1 mois » - 3 ECTS
2 ^{ème} année	4TGG902U « Géophysique appliquée 2 » - 6 ECTS 4TGG901U « Géotechnique routière / Renforcement de sols et Travaux souterrains » - 9 4TGG905U « Langue vivante M2 » - 3 ECTS 4TGG907U « Projet de recherche et bibliographie » - 3 ECTS 4TGG908U « Ressources énergétiques et minérales » - 6 ECTS 4TGG004U « Stage en entreprise ou en laboratoire de recherche » - 21 ECTS 4TGS903U « Pollutions et Etude d'impact » - 9 ECTS

Tableau 2 : liste des UE avec épreuves terminales en session 1

1 ^{ère} année	4TGG702U « Hydrogéologie » - 6 ECTS 4TGG708U « Analyse des géodonnées » - 6 ECTS 4TGG709U « Géotechnique » - 6 ECTS 4TGG801U « Langue vivante en Master 3G » - 3 ECTS 4TGS801U « Hydrochimie / Hydrométrie » - 6 ECTS 4TGS802U « Géophysique Environnementale » - 6 ECTS 4TGG801U « Géorisques » - 9 ECTS 4TGG803U « Réseaux et hydraulique urbaine » - 3 ECTS
2 ^{ème} année	4TGG901U « Ingénierie Géotechnique » - 6 ECTS 4TGG903U « Hydrogéologie 2 » - 6 ECTS 4TGG002U « Mesure et traitement du signal » - 6 ECTS 4TGG003U « Modélisation en géosciences » - 6 ECTS

Tableau 3 : Récapitulatif des règles

Thèmes / Situations	Règle(s) applicable(s)
Sessions d'examen	Session 1 uniquement
Types d'épreuves	UE avec contrôles continus uniquement (tableau 1) UE avec épreuves terminales (tableau 2)
Assiduité	La présence est obligatoire à toutes les évaluations.
Absence Injustifiée (ABI)	Note de 0/20 à l'épreuve concernée
Absence Justifiée (ABJ)	Justificatif à fournir sous 48h au responsable d'UE. L'épreuve est soit neutralisée, soit repasser selon la décision du responsable de l'UE.
Épreuves de substitution	Possibles à partir de 2 absences justifiées pour les UE en contrôle continu uniquement (écrit ou oral au choix du responsable de l'UE).
Dossiers / Rapports / Soutenances	Aucune dispense ni justification d'absence possibles. Absence de remise ou de soutenance entraîne la note de 0/20.
Étudiants suivis par la cellule PHASE	Suivi des recommandations spécifiques, sauf si elles vont à l'encontre de la qualité du diplôme.